



## **3<sup>ème</sup> Tournoi Rapide d'Échecs du Chablais 20 septembre 2009**

### **REGLEMENT INTERIEUR**

#### **Article 1 : GENERALITES**

- Le Cercle d'Échecs d'Évian organise le 20 septembre 2009 le 3<sup>ème</sup> Tournoi Rapide du Chablais au Palais des Festivités à Evian les Bains.
- Le tournoi est ouvert à tout joueur régulièrement licencié pour la saison en cours.
- Les joueurs non licenciés qui désirent participer au tournoi doivent prendre une licence sur place.
- Le tournoi sera comptabilisé pour le « Challenge de Parties Rapide » de la Ligue Dauphiné-Savoie des Echecs.

#### **Article 2 : REGLES DU JEU ET APPARIEMENTS**

- Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 75<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE en 2004 à Calvia et entrées en application le 1<sup>er</sup> juillet 2005.
- Les appariements se font au système suisse intégral (Règles CO4) avec l'aide du logiciel « Papi 3.1 » (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement).
- Seront appariés pour la 1<sup>ère</sup> ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

#### **Article 3 : DEROULEMENT DES RONDES**

- Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 20 minutes KO.
- Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et sera exclu du tournoi.
- À la fin de chaque partie, le gagnant (ou les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque. L'autre joueur remet les pièces en place.

#### **Article 4 : HORAIRES**

- La clôture des inscriptions est fixée à 9h45.
- La 1<sup>ère</sup> ronde débutera à 10 heures.
- La remise des prix se déroulera à partir de 18 heures.

#### **Article 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET LISTE DES PRIX**

- Droits d'inscription : 20 € (Adultes) ou 10 € (Jeunes).
- Réduction de 20% sur les droits d'inscription jusqu'au 18 septembre 2009 dans le cas d'une préinscription en ligne à <http://www.echecs-evian.fr>.
- La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la 4<sup>ème</sup> ronde.

## **Article 6 : CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX**

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les ex-aequos seront départagés au Buchholz, puis à la Performance.
- Les prix au classement général seront partagés entre les ex-aequos selon le système Hort.
- Les prix spéciaux et par catégorie seront attribués en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage.
- Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.
- Les enfants de moins de 14 ans qui choisissent de participer au Défi Jeunes ne pourront pas prétendre aux prix en espèce.

## **Article 7 : RAPPELS DISCIPLINAIRES**

- Il est rappelé aux joueurs :
  - D'éteindre les téléphones portables.
  - De ne pas analyser les parties dans la salle de jeu.
  - D'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

## **Article 8 : NOMS DES ARBITRES**

- L'arbitre Principal est Jean-Christophe COPIN – Arbitre Fédéral 3.

## **Article 9 : DECISIONS DE L'ARBITRE AU COURS DU JEU**

- Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

## **Article 10 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

**Laurent Bardolle**  
*Président du Cercle d'Échecs d'Evian*



**Jean-Christophe Copin**  
*Arbitre Principal*

